



Les personnels en SPIP, (encore) les dindons de la farce !

UNANIMITÉ SYNDICALE : AUDIENCE AVEC LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE DU 07 juin 2021.

Les trois organisations syndicales représentatives des personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation ont été reçues, à leur initiative, le lundi 7 juin 2021 par Laurent RIDEL, Directeur de l'Administration Pénitentiaire, pour évoquer l'actualité de ces dernières semaines, les attaques politico-médiatiques dont les SPIP font l'objet et la réponse aussi inadaptée que précipitée de l'Administration à ces événements.

Elles ont unanimement condamné :

- Le soupçon instillé quant au professionnalisme des agents, tous corps confondus ;
- La pression que font peser sur les personnels les revues des dossiers des personnes condamnées pour violences intrafamiliales ;
- La multiplication des consignes à tous les échelons : ministériel, DAP, DISP, local sur la prise en charge des auteurs de ce type d'infractions sans même prendre la peine d'attendre le retour des inspections diligentées et au mépris des textes et des missions de chacun
- La systématisation d'astreintes continues sans moyen pour l'ensemble des personnels de direction hors cadre réglementaire ou encore la systématisation de la prise en charge des victimes dans le suivi SPIP, en totale contradiction avec les statuts particuliers et le code de procédure pénale ;
- Les atteintes à la confidentialité, à la vie privée des PPSMJ et au secret professionnel par la création d'accès à APPI, à tout-va, pour des personnels ne travaillant pas en SPIP, mettant en péril la relation de confiance nécessaire à la prise en charge de la personne et permettant une protection des renseignements recueillis par voie de confiance dans l'intérêt des personnels comme de la personne suivie. Cela au mépris d'un avis de la CNIL rendu en 2011 qui avait refusé cette extension des accès en la considérant illégale.
- La charge de travail et les risques psycho-sociaux induits par ces nouvelles instructions et ce alors que les services doivent déjà faire face à une explosion des charges de travail sans augmentation suffisante des moyens
- Le mépris du dialogue social et ainsi des personnels et leurs intérêts dans la gestion de cette crise

Si le Directeur de l'Administration Pénitentiaire a de nouveau exprimé sa confiance et son soutien aux personnels pénitentiaires, les organisations syndicales déplorent que la DAP s'en tienne à des déclarations d'intention qui ne transparaissent ni dans sa communication, ni dans les moyens mis en œuvre pour répondre à la crise que nous traversons.

Elles dénoncent le fait que les mesures de contrôle du travail des agents et les procédures élaborées à la hâte, au motif fallacieux (mais qui ne convainc personne) de protection des agents, conduisent en réalité à un accroissement des tâches qui ne relèvent pas de leur compétence et donc à une surexposition, ainsi qu'à une sur-responsabilisation des personnels.

Interrogé sur les consignes effectivement diffusées par l'Administration centrale en direction des terrains, le DAP a indiqué n'avoir ordonné qu'une revue des effectifs ciblée sur les auteurs de violences intrafamiliales. Dans le but, explique-t-il, de sécuriser la pratique des personnels et de repérer d'éventuels axes d'amélioration. Il ne serait ainsi comptable ni des orientations ministérielles, ni des orientations zélées des DI. Cela alors même que nous savons que ces consignes émanent bien de ses services quand ce n'est pas de son cabinet. S'agissant des mesures de fond et de long terme, il attend les conclusions de l'Inspection Générale de la Justice et de celle de l'Intérieur qui œuvrent de concert.

Les organisations syndicales ne sont pas dupes de ces éléments de langage totalement déconnectés de la réalité des services et du ressentiment légitime des collègues. Elles attendent toujours des preuves concrètes du soutien apporté aux personnels d'insertion et de probation par leur Administration et leur Ministère mais aussi de protection de leur champ d'intervention. Elles réclament davantage de sérénité dans la réponse publique à ces événements, de bienveillance envers les agents exposés en première ligne

Ainsi, la CGT Insertion – Probation, le SNEPAP-FSU et l'UFAP UNSa Justice exigent :

- La suspension des revues de dossier systématiques ;
- L'abrogation de toutes les notes de services prises en dehors des textes régissant nos interventions et missions;
- La suspension immédiate des notes et consignes exigeant la planification d'astreintes imposées aux personnels de direction sans concertation et hors cadre réglementaire, dans l'attente d'une consultation des OS représentatives sur la pertinence, le cadre, les moyens et les conséquences d'un dispositif de ce type
- La clôture immédiate des accès APPI ouverts pour les personnels en DISP et à la DAP ;
- La mise en œuvre d'un accompagnement psychologique et technique des agents dans l'application des consignes de la DAP, en lien avec la médecine de prévention et les psychologues des personnels ;
- Un dialogue social effectif avec les organisations syndicales représentatives, à tous les échelons territoriaux et, notamment la convocation en urgence d'un CTSPIP avec pour ordre du jour les sujets ici exposés

Il est hors de question d'attendre les conclusions de l'Inspection Générale pour revoir les mesures prises en urgence, sans consultation des comités techniques et au mépris des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Il est également hors de question de modifier le périmètre d'intervention des personnels des SPIP et l'organisation des services pour répondre à une actualité, certes dramatique, mais aussi largement instrumentalisée à des fins électoralistes.

Les personnels des SPIP n'ont pas à pallier les carences de l'ensemble de la chaîne pénale qui ne sont que le fruit du manque de moyens confiés à la Justice et dont les différents gouvernements ne tirent aucune leçon. Une justice forte ne le sera qu'avec une volonté politique et un budget à la hauteur des attentes placées en elle.

Les organisations syndicales représentatives assurent l'ensemble des personnels des SPIP de leur entier soutien et se réservent le droit de mener toutes les actions utiles pour que cessent les violences exercées à leur encontre et à l'encontre de leur statut.

Paris, le 08/06/21

Vos représentants

CGT IP, SNEPAP FSU, UFAP UNsa Justice